



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/101

QUESTION N°14

OBJET : FINANCES / APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1) DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2026

**L'an deux mille vingt-six
Le quatorze octobre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Annie METAY - Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ
Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT - Niarale TRAORE
Pascal SICRE- Axel OUHSAINE - Murielle SIMON - Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU
Christophe BATTAIS - Kaddra ZAZOUI - Alexandre KARP - Séverine MARCO
Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO - Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN
Karlson TABE AYUKNCHONG - Claude CAUËT - Dominique MORIN
Marie-Françoise JOLLY - Jean-Claude CHEVRIER Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Fahed HADJI - Amélie SANDRIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Patrick MURCIA a donné procuration à Pascal SICRE
Jocelyne HAMON a donné procuration à Eric BOSC
Christophe CONNAN a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Kaddra ZAZOUI

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

**Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 33**

N°D2026_101 – FINANCES / Approbation de la Décision Modificative n° 1 (DM1) du Budget Principal de l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs aux modifications budgétaires, et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n°D2023/50 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2023 relative à l'adoption et à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au sein de la collectivité,

Vu la délibération n°D2026/47 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2026 portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026,

Vu les tableaux d'ajustements de crédits par chapitres et par articles ci-annexés,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement pour un montant total de 332 120.72 €, afin de prendre en compte de nouvelles recettes réelles et de réaliser des opérations d'ordre patrimoniales,

Considérant que les opérations réelles s'élèvent à 269 656.72 € et permettent notamment d'inscrire le produit des amendes de police, de comptabiliser les cautionnements de préemption, d'ajuster les crédits de voirie et de supprimer l'emprunt d'équilibre non réalisé,

Considérant que les opérations d'ordre s'élèvent à 62 464 € afin de procéder à la réintégration réglementaire de frais d'études dans les comptes de travaux de voirie correspondants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

- ✓ **ADOPTER** la Décision Modificative n°01 du Budget Principal de l'exercice 2026, équilibrée en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement pour un montant de **332 120.72 €**, conformément à la répartition par chapitres et articles ci-dessous :

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - fonction -	Montants (€)	Article (Chap) - fonction -	Montants (€)
2151 (21) - 845 - Réseaux de voirie	15 963,72	2151 (21) - 845 - Réseaux de voirie	15 963,72
275 (27) - 01 - Dépôts et cautionnements versés	255 000,00	275 (27) - 01 - Dépôts et cautionnements versés	255 000,00
2111 (21) - 820 - Terrains nus	-220 200,00	1641(16) - 020 - Emprunts en euros	-272 000,00
2115 (21) - 01 - Terrains bâtis	255 000,00	1345(13) - 845 - Amendes de police	270 693,00
202 (20) - 820 - Fais d'études, d'élaboration, de	-25 200,00		
1641(16) - 020 - Emprunts en euros	-10 907,00		
Total dépenses réelles	269 656,72	Total recettes réelles	269 656,72
21312 (041) 211 - Intégration des frais d'études - L'école Louis Michel	16 432,00	2031 (041) 211 - Transfert des frais d'études	16 432,00
21538 (041) - 845 - Intégration des frais d'études - Opération Chemin des Bœufs	16 842,00	2031 (041) 322 - Transfert des frais d'études	24 930,00
21538 (041) - 845- intégration des frais d'études - Opération Chemin des Bœufs	4 260,00	2031 (041) - 845 - Transfert des frais d'études	16 842,00
21314 (041) - 322 - Intégration des frais d'études - Terrain synthétique	24 930,00	2031 (041) - 845 - Transfert des frais d'études	4 260,00
Total dépenses d'ordre	62 464,00	Total recettes d'ordre	62 464,00
TOTAL DÉPENSES	332 120,72	TOTAL RECETTES	332 120,72

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des virements de crédits et mouvements de comptes correspondants indispensables à l'exécution financière de la présente décision
- ✓ **DIRE** que la présente délibération sera notifiée au comptable public de la Trésorerie d'Ermont et transmise au représentant de l'État pour l'exercice du contrôle de légalité

Vote :

Pour : 25 dont 2 mandats

Contre : 8 dont 1 mandat

(M. Cauët, Mme Chochon-Lambert, M. Chevrier, Mme Jolly, M. Hadji, M. Connan, M. Morin, Mme Sandrin)

Transmis en Préfecture le : 20/10/2026

Publié(e) le : 20/10/2026

Exécutoire le : 20/10/2026

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 14 OCTOBRE 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R421-1 du Code de Justice Administrative.